



**EXPRIMER LES INTERETS
DE LA COMMUNAUTE
A L'EGARD DU FONDS
MONDIAL**

**Directives pour la participation
des personnes vivant avec le VIH
au mécanisme de coordination
nationale du Fonds mondial de
lutte contre le sida, la tuberculose
et le paludisme**

TABLE DES MATIERES

03 Liste des acronymes
04 Résumé
05 Chapitre I. Introduction
05 A. Contexte général
06 B. Les objectifs
06 C. Justification
07 Chapitre II. Veiller à ce que les PVVIH soient représentées au sein du CCM du GFATM
07 A. Principes et valeurs
07 B. Critères
07 C. Tâches et responsabilités
08 D. Conflit d'intérêts
09 Chapitre III. Procédure standard de sélection d'un représentant des PVVIH pour le CCM
09 A. Mécanisme de sélection
10 B. Comité de sélection
10 C. Méthode de sélection
11 Chapitre IV. Mécanismes de communication, de coordination et de consultation communautaire
14 A. Suivi et évaluation
15 Chapitre V. Fermeture
16 Annexes
16 Annexe 1. Enquête communautaire sur le mécanisme d'implication des PVVIH dans les programmes soutenus par le GFATM
21 Annexe 2. Appel à candidatures pour les membres du CCM : Représentant des PVVIH
23 Annexe 3. Formulaire de demande



LISTE DES ACRONYMES

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
AUSAID	Aide australienne
CCM	Mécanisme de coordination nationale
OSC	Organisation de la Société Civile
GF/GFATM	Fonds mondial/Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
PK	Populations clés - Groupes de population directement affectés par le VIH, y compris (mais sans s'y limiter) les personnes qui s'injectent des drogues, les professionnel(le)s du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres et autres groupes vulnérables en fonction des contextes locaux
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH et le SIDA
RP	Réциpiendaire Principal
GTT	Groupe de Travail Technique
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
USA	États-Unis d'Amérique
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
OMS	Organisation Mondiale de la Santé



RESUME

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) est l'une des institutions les plus importantes dans la lutte contre ces trois maladies. En tant que mécanisme de financement, le GFATM met en commun les fonds des donateurs internationaux et accorde ensuite des subventions aux pays à revenu faible et moyen pour les services et systèmes de santé.

La participation de la communauté au GFATM fait partie intégrante de son succès. Le GFATM offre un certain nombre d'occasions aux personnes touchées par les trois maladies de participer à l'élaboration de l'affectation des fonds et de la façon dont ils sont distribués. Une caractéristique essentielle de cette participation est la représentation de la communauté au sein de l'Instance de coordination nationale (CCM), qui est un comité national qui soumet les demandes de financement au Fonds mondial au nom de l'ensemble du pays. Les représentants des

Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) jouent un rôle essentiel au sein des CCM et ont besoin de soutien pour que leur participation profite à l'ensemble de la communauté.

Ce manuel vise à faciliter la participation active des PVVIH au CCM du GFATM. Il décrit les valeurs et les principes de base, en fournissant des informations pratiques et des outils qui peuvent être adaptés aux contextes nationaux. Il souligne l'importance de la communication, de la coordination et de la consultation dirigées par les PVVIH, afin que les personnes les plus touchées par les trois maladies puissent continuellement faire entendre leur voix et peser sur les questions importantes.

Le but ultime de la représentation des PVVIH au sein des CCM est de s'assurer que les programmes financés par le GFATM sont efficaces, efficaces et durables.



CHAPITRE I. INTRODUCTION



A. CONTEXTE GENERAL

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) est un mécanisme de financement qui aide les pays à lutter contre ces trois maladies. Le GFATM concentre ses ressources principalement sur les pays à faible revenu. Depuis sa création en 2002 pour atteindre l'objectif 6 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a versé plus de 18,5 milliards de dollars à 150 pays à travers le monde pour aider les pays à prévenir et traiter le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le GFATM subventionne des activités de soutien telles que la sensibilisation des populations clés, l'achat de préservatifs et d'aiguilles stériles, l'augmentation des installations de dépistage du VIH, les décaissements d'ARV, l'achat de médicaments contre les infections opportunistes, la gestion des infections sexuellement transmissibles et autres services de soutien selon les besoins du pays.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été créé en tant qu'institution financière internationale fondée sur un partenariat public-privé, avec des fonds provenant de donateurs de pays développés comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et le Japon, en collaboration avec des donateurs privés, comme la Fondation Bill et Melinda Gates, et de sociétés multinationales comme Microsoft et Chevron. Pour avoir accès aux fonds du Fonds mondial, les pays demandent des subventions en soumettant une proposition nationale au Fonds mondial. La direction stratégique de l'organisation est gérée par le **Conseil d'administration du Fonds mondial**, qui est composé de représentants de :

- Agences internationales de développement,
- Agences gouvernementales de mise en œuvre,
- Le secteur privé,
- La société civile et les communautés affectées par les trois maladies
- Gouvernements donateurs¹

Le Conseil d'administration se réunit périodiquement pour convenir des décisions stratégiques de la direction du Fonds mondial et est responsable de l'élection du Directeur exécutif du Fonds. Le Secrétariat du Fonds mondial est situé à Genève, en Suisse. Le Fonds mondial n'a pas de bureaux dans les pays ; la gestion des activités du GFATM est assurée par un comité indépendant établi par les pays eux-mêmes, dans le cadre d'un processus appelé **Instance de coordination nationale (CCM)**.

Qu'est-ce que le CCM ?

L'**Instance de coordination nationale (CCM)** est un forum ou un comité formé par chaque pays pour faciliter la coordination du cycle des subventions du Fonds. Le Comité est indépendant et multisectoriel, ce qui signifie qu'il est composé de divers secteurs liés à la riposte aux épidémies ; par exemple, les organismes gouvernementaux, la société civile, les entreprises privées et les organismes internationaux de développement.

Quelles sont les tâches du CCM ?

1. Coordonne la conception de la proposition du pays ;
2. Soumet la proposition du pays au Secrétariat du GFATM ;
3. Désigne et sélectionne les organisations ou agences qui agiront à titre de bénéficiaire principal (PR) de la subvention ;

¹ Pour plus d'information sur les gouvernements donateurs/pays, se référer à : <http://www.theglobalfund.org/en/government/>

4. Soumet la prolongation du financement d'une subvention à la fin de la deuxième année de mise en œuvre ;
5. Harmonise et coordonne les programmes de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme financés par d'autres ressources.

Comment les membres du CCM sont sélectionnés ?

Les membres du CCM sont choisis ou nommés par leurs propres organismes et dans le cadre de leurs propres processus. Les membres choisis siègent au CCM pour une période de deux ans (sauf en Inde, où le mandat du CCM est maintenant de trois ans). La sélection des représentants dans chaque secteur doit être organisée de manière transparente, responsable et bien documentée. Les résultats des différents processus sont ensuite communiqués au secrétariat du CCM, accompagnés de documents justificatifs du processus de sélection (procès-verbaux des réunions, liste des participants, etc...).

Étude de cas :

Le CCM de l'Indonésie a été fondée en 2002 à l'occasion de la première proposition du pays au Fonds mondial. Un groupe de 25 personnes représentant chacun les organismes et ministères suivants a été choisi pour faire partie du CCM :

- 10 ministères (dont deux du Ministère de la santé (une personne du Bureau de la planification et de la budgétisation avec une autre personne de la Direction générale des services médicaux) ; Ministère coordonnant la protection sociale ; Ministère des finances ; Ministère de l'intérieur ; Ministère des affaires étrangères ; Secrétaire d'État ; Agence nationale de planification ; Commission nationale du sida et Ministère du travail) ;
- 10 représentants de la société civile et du secteur privé (organisations professionnelles, ONG fournissant des services de lutte contre la tuberculose, le paludisme et le VIH, universitaires, représentants de réseaux de PVVIH, représentants des malades de la tuberculose et secteur privé) ;
- 5 représentants d'agences internationales de développement et de partenaires des Nations Unies (dont ONUSIDA, OMS, USAID, AUSAID et la Commission européenne).

Pourquoi les communautés affectées devraient-elles être impliquées ?

Les communautés ont toujours joué un rôle vital dans la riposte aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Le Fonds mondial a été à l'avant-garde du mouvement pour fournir un soutien plus systématique à l'engagement communautaire, ce qui est essentiel pour permettre une réponse efficace à long terme à ces épidémies. La participation des communautés touchées assure également la viabilité à long

terme des investissements du Fonds mondial et fait en sorte que le principe de la protection et du renforcement des droits de l'homme demeure au centre de la réponse.

B. LES OBJECTIFS

Ce manuel a pour but de servir de référence technique pour soutenir la participation active des PVVIH au CCM du GFATM. Plus précisément, le manuel vise à :

1. Accroître la compréhension des mécanismes d'implication de la communauté des PVVIH dans le financement du GFATM ;
2. Expliquer la répartition des rôles et des tâches dans la communauté des PVVIH en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre des subventions du GFATM ;
3. Soutenir l'engagement des communautés dans les dialogues nationaux et soutenir leurs efforts de supervision par le suivi de la performance des subventions dans les pays ;
4. Améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH par une participation active et constructive à l'organisation de leur riposte au VIH aux niveaux local et national.

Ce manuel a été élaboré dans le cadre d'un processus qui a impliqué activement les communautés affectées par le VIH.

C. JUSTIFICATION

Il y a un besoin urgent de lignes directrices qui conseillent les PVVIH et les communautés de populations clés (PK) pour une participation active et efficace à la prise de décision du GFATM. Cette boîte à outils s'appuie sur les expériences et les lignes directrices nationales précédentes qui ont été publiées. Il est d'une importance cruciale que les communautés affectées par le VIH, la tuberculose et le paludisme soient activement impliquées à tous les niveaux de la stratégie du GFATM, et cette implication doit être facilitée d'une manière standardisée, sensible aux contextes locaux. Ce manuel présente les valeurs et principes de base qui sont nécessaires pour créer une approche éthique, transparente et stratégique pour l'implication des PVVIH dans les processus décisionnels du Fonds mondial, garantissant que les projets mis en œuvre par le GFATM sont efficaces, ont de l'impact et sont durables.

Note importante :

Les principes, les valeurs et l'orientation fournis dans ce document se veulent un guide utile et ne sont nullement obligatoires pour les communautés qui s'organisent à l'échelle locale. Les communautés sont invitées à définir leurs propres valeurs et principes pour leur participation au Fonds mondial, en fonction du contexte local, des normes sociales, des cultures, des politiques et des situations économiques.

Il s'agit d'un document vivant et dynamique qui évoluera au fur et à mesure des besoins des communautés aux niveaux local, régional et mondial.

CHAPITRE II. VEILLER A CE QUE LES PVVIH SOIENT REPRESENTEES AU SEIN DU CCM DU GFATM

Les CCM du GFATM doivent comprendre un représentant des PVVIH et un suppléant ; les PVVIH ont un siège avec droit de vote. Ces deux représentants ont les mêmes droits et obligations envers les autres membres du CCM provenant de divers secteurs, dont le gouvernement, la société civile et les organismes internationaux de développement.

A. PRINCIPES ET VALEURS

Les principes et valeurs suivants guident la participation des PVVIH au CCM du GFATM :



01
Représentativité



02
Transparence



03
Responsabilisation



04
Intérêt collectif



05
Lutte contre la corruption



06
Indépendance



07
Engagement



08
Union

B. CRITERES

Les représentants des personnes vivant avec le VIH ont le mandat de répondre aux aspirations de leurs électeurs aux forums du GFATM du CCM. Les directives suivantes fournissent des critères généraux pour la sélection d'un membre et d'un membre suppléant du CCM représentant les PVVIH.

1. Le candidat du CCM doit être une personne vivant avec le VIH/sida qui participe à la lutte contre le VIH depuis au moins trois ans ;
2. Les candidats doivent s'engager à consacrer du temps à l'exercice de toutes leurs fonctions et responsabilités en tant que membres du CCM et à représenter les PVVIH ;
3. Le candidat doit comprendre la portée du financement lié au Fonds mondial ;
4. Le candidat doit posséder de solides compétences en communication, notamment dans la conduite des négociations et la diplomatie dans les forums officiels ;
5. Le candidat doit avoir une excellente maîtrise de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

C. TACHES ET RESPONSABILITES

La durée du mandat d'un représentant des PVVIH au CCM varie et dépend du Manuel de gouvernance du CCM local. Cependant, en moyenne, le mandat devrait être d'au moins deux ou trois ans, au cours desquels les représentants doivent travailler stratégiquement dans l'intérêt des PVVIH, en coordination et en consultation avec leurs mandants, pour s'assurer que les intérêts des PVVIH sont intégrés dans la mise en œuvre des programmes financés par le GFATM.

Les responsabilités générales du représentant des PVVIH au CCM sont :

1. Participer activement aux réunions du CCM et aux réunions connexes, représentant les intérêts des PVVIH ;
2. Communiquer, coordonner et consulter régulièrement les communautés de PVVIH concernant la mise en œuvre des activités des programmes soutenus par le GFATM. Les consultations devraient se dérouler conformément aux procédures du GFATM du CCM ;



3. Mettre régulièrement à jour et informer leurs membres de toutes les activités du GFATM du CCM en diffusant les comptes rendus des réunions du GFATM du CCM ;
4. Répondre aux questions ou aux demandes d'éclaircissements et d'information des électeurs d'une manière efficace et rapide ;
5. Participer activement à la surveillance des activités financées et fournir des commentaires au CCM.

Le représentant des PVVIH a les obligations suivantes pendant la durée de son mandat :

1. Approuver/voter lors des forums de prise de décision du CCM (sur la base d'une consultation préalable avec les mandants, en s'assurant que toute décision prise au nom des PVVIH au forum du CCM est fondée sur un consensus communautaire) ;
2. Si nécessaire, refuser d'approuver une question lors du forum décisionnel du CCM, selon les résultats des consultations avec les mandants ;
3. Obtenir de l'information sur la mise en œuvre des programmes auprès des communautés sur le terrain afin d'identifier les abus ou les défis et de les porter à l'attention du CCM, de faciliter et d'assurer le suivi des demandes de clarification, de recherche de cas ou d'autres renseignements des membres concernant la mise en œuvre des activités de terrain financées par les subventions du GFATM ;

4. Obtenir un soutien et une assistance technique (si nécessaire) pour assurer une participation efficace, y compris la mobilisation de ressources auprès d'un comité technique composé de représentants de groupes/organisations/réseaux communautaires affectés par le VIH ;
5. Conformément aux Directives et exigences du Fonds mondial concernant la gestion des conflits d'intérêts par les CCM, déclarer publiquement par écrit tout conflit d'intérêts potentiel, tant personnel qu'institutionnel, durant leur mandat ;
6. Faciliter la planification d'un processus de sélection au cours du dernier trimestre de leur mandat pour un nouveau représentant des PVVIH au CCM.

D. CONFLIT D'INTERETS

Comme nous l'avons déjà mentionné, tout représentant d'un CCM doit déclarer ouvertement par écrit tout conflit d'intérêts potentiel, qu'il s'agisse d'intérêts individuels ou institutionnels, avant de commencer un mandat de CCM. *Veillez consulter les Directives et exigences du CCM du FM pour de plus amples renseignements.*

CHAPITRE III. PROCEDURE STANDARD DE SELECTION D'UN REPRESENTANT DES PVVIH POUR LE CCM

A. MECANISME DE SELECTION

Le processus de sélection des nouveaux candidats de la société civile du CCM se déroule normalement au cours du dernier trimestre du mandat de l'actuel titulaire du siège. Ce processus comporte quatre phases :

1. Phase de préparation

Les représentants actuels des personnes vivant avec le VIH au CCM du GFATM devraient faciliter la création d'une équipe ad hoc pour organiser les phases de sélection du nouveau candidat. Le processus de sélection respectera les principes d'inclusivité, de transparence et de responsabilité. Cette équipe ad hoc élaborera un plan de sélection qui comprendra les aspects suivants :

- Calendrier du processus de sélection,
- Méthode de sélection,
- Jury de sélection,
- Diffusion du processus de sélection

2. Diffusion d'informations concernant le processus de sélection

Il est important que l'information sur le processus de sélection soit diffusée publiquement à toutes les étapes, afin que le processus soit transparent. L'information devrait être diffusée par les canaux de communication pertinents (p. ex. listes de diffusion, sites Web, OSC, médias sociaux) à tous les mandats, ainsi qu'une annonce lorsque le processus de sélection est terminé.

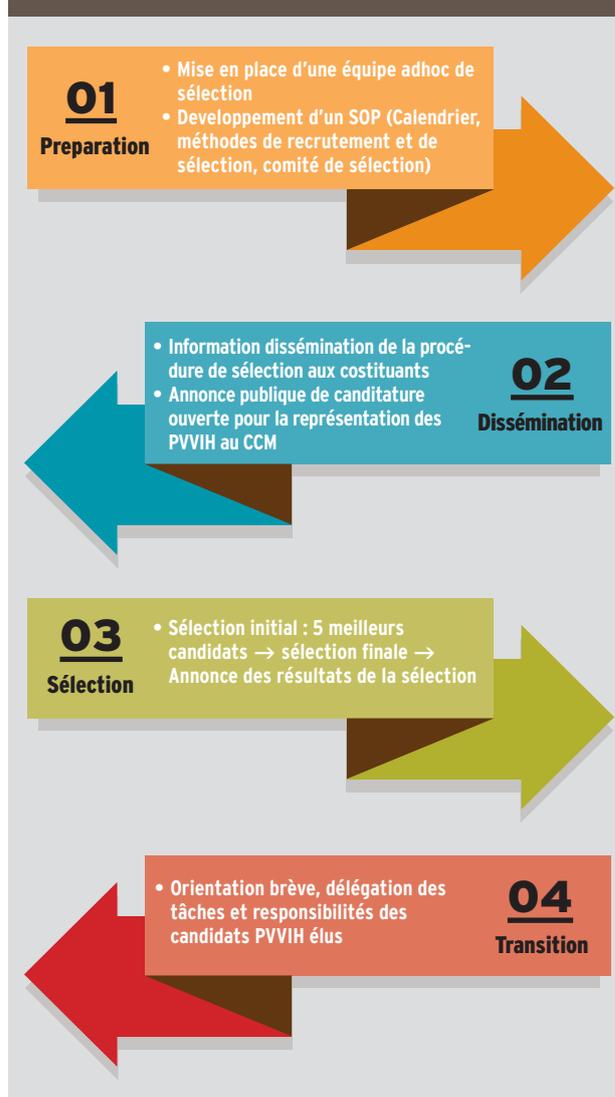
3. Phase de sélection

La phase de sélection comporte deux étapes : (i) une sélection préliminaire des cinq meilleurs candidats, sur la base des critères de sélection prédéterminés ; et (ii) un examen approfondi des meilleurs candidats, sur la base de la procédure recommandée par l'équipe ad-hoc. Le candidat sélectionné sera le représentant des PVVIH au CCM du GFATM pour la période suivante de 2 à 3 ans, et le nouveau représentant sera annoncé publiquement aux membres, au secrétariat du CCM du GFATM et aux partenaires.

4. Phase de transition

Au cours de la phase de transition, le représentant actuel du CCM pour les PVVIH devrait donner une brève orientation et discuter des travaux en cours qui doivent être poursuivis. Cette étape nécessite le soutien et l'assistance de la communauté plus large des PVVIH et du GFATM.

Graphique 1. Étapes de la sélection d'un représentant des PVVIH au sein du CCM



B. COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection (équipe ad hoc) constituera un comité de sélection pour mener à bien le processus de sélection. Ce panel devrait être composé de personnes ayant une expertise dans des sujets pertinents tels que la gestion du programme du GFATM, les droits humains et le genre, le plaidoyer et autres. Il devrait également comprendre des représentants d'organisations de PVVIH ou d'organisations clés basées sur la population. Le jury de sélection est une entité indépendante ; les membres de ce jury ne devraient être influencés par aucune partie extérieure.

C. METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection d'un représentant des PVVIH est déterminée par le comité de sélection. La méthode la plus couramment utilisée est l'entrevue structurée d'un groupe d'experts sur des sujets liés à la capacité du candidat à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités en tant que membre d'un CCM.



CHAPITRE IV : MECANISMES DE COMMUNICATION, DE COORDINATION ET DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Une fois qu'un représentant des PVVIH assume un rôle au sein du CCM, il est essentiel de communiquer, de coordonner et de consulter les mandants des PVVIH à toutes les étapes, afin que le représentant du CCM dispose d'un large soutien et comprenne également les besoins sur le terrain. Les mécanismes de communication, de coordination et de consultation devraient être institutionnalisés pour qu'ils soient efficaces. La présente section donne un aperçu général de ces trois aspects du rôle d'un représentant ainsi que quelques conseils.

La **communication** reflète la capacité de transmettre ou de transférer de l'information d'un endroit à un autre ou d'une personne à une autre, par divers moyens. Il peut s'agir de parler, d'écrire ou d'utiliser un autre moyen de communication, soit en personne ou en ligne.

Pour s'assurer que les groupes communautaire sont sur un pied d'égalité pour participer aux processus du GFATM, ils doivent être à jour sur les enjeux et les développements du GFATM. Les représentants des PVVIH devraient également être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause sur la base de rapports pertinents provenant du terrain, afin de s'assurer que les droits et besoins de leurs mandants sont satisfaits.

La **coordination** fait référence à la synchronisation et à l'intégration des activités et des responsabilités de l'ensemble des membres du CCM, afin que toutes les parties collaborent efficacement.

Ces fonctions de coordination et de communication ont lieu au moins une fois par mois dans le cadre de réunions entre le CCM et le Comité technique. Les réseaux des membres du Comité technique assureront le suivi de la diffusion des mises à jour et des progrès accomplis auprès des mandants par le biais de divers canaux tels que :

- Courrier électronique (courriel),
- Limitation de l'envoi postal,

- Médias sociaux → Facebook, Instagram, Twitter, etc.,
- Autres médias officiels

En plus des médias, des forums de réunion conventionnels peuvent avoir lieu pour la consultation et la prise de décision stratégique. Ces réunions en face à face peuvent avoir lieu au moins une fois tous les six mois.

La **consultation** implique généralement l'échange (et parfois la négociation) de différents points de vue de différentes parties pour parvenir à un accord. Il s'agit d'une phase importante dans le contexte de la gestion d'une organisation, en particulier pour les programmes financés par le Fonds mondial, où les bénéficiaires sont souvent marginalisés et/ou les minorités dans leur propre société, comme les personnes qui utilisent des drogues, les HSH, les transgenres, les travailleurs du sexe et les personnes vivant avec le VIH ou la TB. Les processus de consultation permettent à ces groupes d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes afin de s'assurer qu'ils répondent réellement à leurs besoins particuliers.

Pour le représentant des PVVIH du CCM, il est important qu'une consultation continue ait lieu dans toutes les régions géographiques et avec tous les différents groupes affectés par le VIH (PQID (personnes qui s'injectent des drogues), TS, HSH/TG, femmes, enfants, etc.). Le représentant des PVVIH devrait consulter les communautés avant de prendre des décisions importantes au GFATM, notamment :

1. Approbation de la proposition de pays du GFATM,
2. Élection d'un récipiendaire principal (RP),
3. Présentation de la reprogrammation et des affectations de fonds,
4. Décisions qui ont un impact direct sur la vie des personnes vivant avec le VIH.



Étude de cas :

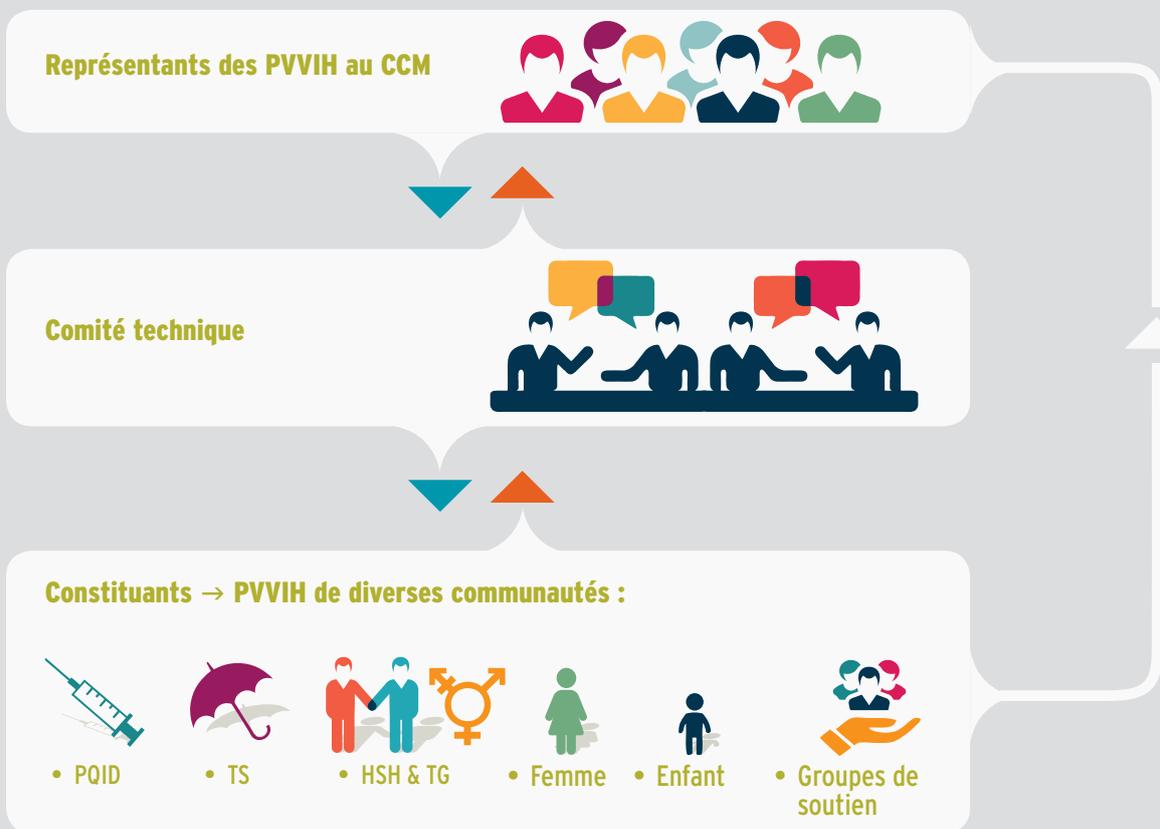
Au Pakistan, le CCM fonctionne depuis le début de l'an 2000. Au début, la communauté du VIH était présente au forum du CCM, mais c'était une présence largement symbolique. A l'époque, le réseau des PVVIH du pays, l'APLHIV (Association des personnes vivant avec le VIH), jouait un rôle de premier plan dans la promotion d'un représentant des PVVIH du CCM, mais le processus n'était pas institutionnalisé en raison d'un manque de leadership et de capacités du réseau.

Ce n'est qu'en décembre 2014, à la suite de la restructuration de l'APLHIV en 2012, qu'un processus électoral officiel a abouti à la nomination d'un nouveau membre des PVVIH dans le CCM. Ce processus a permis aux PVVIH de mieux se faire entendre au sein du CCM. Certaines de leurs réussites comprennent, sans toutefois s'y limiter :

1. Signaler des ruptures de stocks de médicaments et appuyé le CCM dans la résolution de ce problème, ce qui a permis d'éviter de futures ruptures de stocks ;
2. Influencer sur le choix du bénéficiaire principal - par exemple, le PNUD n'a pas été choisi comme co-RP en raison des préoccupations des membres du CCM de la communauté des PVVIH ;
3. Les problèmes du centre de traitement du VIH du complexe médical Hayat ont été résolus ;
4. Les visites de suivi et d'évaluation effectuées par le NACP(XX) sont désormais régulières ;
5. La voix de la communauté est devenue si forte que des plaintes concernant les mesures disciplinaires strictes de l'APLHIV sont maintenant déposées par le gouvernement contre le déni des services de santé ;
6. Les problèmes des sites du Punjab CHBC (???) ont été portés à l'attention du Fonds mondial et maintenant le FPM (???) est impliqué pour surmonter ces problèmes en étroite collaboration avec l'APLHIV.



Graphique 2 : Canaux de communication



Notes:

 Diffusion de l'information du représentant aux électeurs

 Diffusion de l'information des électeurs aux représentants

Renseignements

La diffusion de l'information est essentielle à un processus participatif et responsable. Il comprend l'échange d'information entre les électeurs sur les questions suivantes :

1. Rendement du programme et utilisation des subventions
2. Gestion du programme
3. Accès au service et disponibilité
4. Politiques du CCM

Cette information peut provenir de la participation en personne aux réunions du CCM et des comptes rendus des réunions du tableau de bord du CCM (p. ex. procès-verbaux des réunions). Il est important de partager des documents clairs et bien organisés, faciles à comprendre par les communautés et d'éviter tout terme trop technique. Un rapport narratif préparé par les membres des PVVIH après la réunion du CCM pourrait inclure :

- Résumé des activités menées par les représentants des PVVIH dans les forums du CCM ;
- Développements récents et dynamique au sein du CCM ;
- Propositions de questions prioritaires à réaliser sur la base des rapports de terrain, identifiés pour les trois mois à venir.

Entre-temps, les informations distribuées par les électeurs à leurs représentants au CCM sont :

- Situation des services VIH / SIDA sur le terrain ;
- Progrès et enjeux de la mise en œuvre du programme ;
- Toute violation des droits de l'homme dont ont été victimes les communautés affectées par le VIH.

A. SUIVI ET EVALUATION

Il est important d'avoir un solide processus de suivi et d'évaluation (S&E) pour s'assurer que la participation des membres des CCM des PVVIH améliore les mécanismes du GFATM. Les activités de S&E devraient avoir lieu sur une base régulière, avec une évaluation intermédiaire de six mois et une évaluation à la fin de chaque année, en fonction des ressources disponibles. Les représentants des PVVIH au CCM et au Comité technique seront chargés d'organiser les processus de suivi et d'évaluation en fonction d'indicateurs clés qui ont été élaborés et approuvés d'un commun accord. Voici quelques exemples d'indicateurs que vous pouvez adapter à votre contexte.

Indicateurs M & E

Activités	Indicateurs clés
Suivi	<ul style="list-style-type: none"># Réunions des CCM auxquelles assistent des représentants des PVVIH ;# Nombre de groupes communautaires recevant des rapports d'étape ;# Nombre de cas signalés aux représentants du CCM ;# Réunions consultatives pour la prise de décision ;
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Meilleure compréhension du GFATM par les constituants ;# Nombre de groupes constitutifs participant à la coordination de routine ;# Nombre de questions de mise en œuvre du programme liées aux PVVIH et aux populations clés discutées au CCM ;# Recommandations et problèmes des PVVIH qui se sont transformés en politiques techniques du CCM.

CHAPITRE V. FERMETURE

Cette trousse à outils fournit les étapes nécessaires pour s'assurer que les CCM du GFATM ont l'engagement fort et actif de la communauté des PVVIH. Les faits montrent que l'engagement actif des PVVIH dans les programmes, les politiques et les mécanismes de financement permet

d'améliorer la riposte au VIH. Les PVVIH sont dans une position unique pour s'assurer que les programmes protègent leurs droits humains et les droits des autres personnes touchées par les trois maladies.



ANNEXE 1. ENQUETE COMMUNAUTAIRE SUR LE MECANISME D'IMPLICATION DES PVVIH DANS LES PROGRAMMES SOUTENUS PAR LE GFATM

Chers amis,

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage.

Cette enquête communautaire reflète l'état de l'activisme des PVVIH dans l'amélioration de la qualité des programmes VIH et sida en (nom du pays) en ce qui concerne le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les répondants à l'enquête ne doivent remplir ce formulaire que sur une base volontaire et sans aucune forme de coercition.

En particulier, cette enquête vise à :

1. Recueillir les commentaires des PVVIH sur la façon dont le processus de coordination du GFATM et la consultation entre les représentants des CCM et la communauté fonctionnent.
2. Recueillir des commentaires sur le rôle des représentants des PVVIH au sein du CCM.

Les PVVIH de différents milieux devraient être encouragées à répondre à cette enquête pour s'assurer qu'elle est représentative, y compris celles de milieux socio-économiques, de régions, de sexes, de sexes et d'orientations sexuelles différents.

Les résultats de ce sondage aideront à élaborer une convention collective sur la façon dont le mécanisme de participation des PVVIH par l'entremise de leurs représentants au CCM fonctionnera à l'avenir.

Encore une fois, nous aimerions vous remercier de votre participation et nous nous réjouissons de votre rôle actif dans l'amélioration de la qualité des services et des programmes destinés aux PVVIH.

Je vous remercie

Équipe de préparation de la sélection des représentants des PVVIH

Questionnaire Instructions de remplissage

- ✓ Veuillez cocher (X) dans la case de réponse sélectionnée ;
- ✓ Pour les questions qui n'ont pas de réponse optionnelle appropriée, veuillez écrire les réponses par des phrases courtes et claires ;
- ✓ Le questionnaire rempli doit être envoyé à l'adresse électronique suivante :
[Insérez le courriel] en écrivant Sondage communautaire dans la ligne objet.

PARTIE I.

Profil des répondants

1. Comment décrivez-vous votre groupe ?

- Réseau de PVVIH (avoir une entité juridique, une structure, des programmes de travail, une administration, sur la base de l'adhésion individuelle) ;
- Réseau d'ONG de PVVIH (avoir une entité juridique, une structure, des programmes de travail, de l'administration, basés sur l'organisation et l'adhésion) ;
- ONG de PVVIH (avoir une entité juridique, une structure, des programmes de travail, de l'administration, non basée sur l'adhésion) ;
- Groupe non formel (sans entité juridique, ni structure, ni programme de travail, ni administration, basés sur le consensus) ;
- Particuliers / Autres (veuillez préciser)

2. Combien ont participé à la discussion de groupe pour remplir ce questionnaire ?

- Tous les membres
- Plus de 10 personnes
- 5-10 personnes
- Moins de 5 personnes

3. Dans quelle région habitez-vous / votre groupe ? (Précisez la province et / ou le district / la ville)

.....

4. Avez-vous d'autres renseignements à propos de vous/votre groupe ? (Non obligatoire)

.....

PARTIE II.

Programmes sur le VIH financés par le GFATM

5. Connaissez-vous, vous ou votre groupe, les programmes de lutte contre le VIH financés par le GFATM ?

- Oui
- Non

ANNEXE 1.

-
6. Votre groupe est-il impliqué dans des projets financés par le GFATM ?
- Actuellement impliqué
 - Je n'ai jamais été impliqué
 - A participé à un projet du GFATM dans le passé
 - Certains membres ont été impliqués dans le projet GF
 - Certains membres sont actuellement impliqués dans le projet GF
7. Estimez-vous que les programmes du Fonds mondial sont bénéfiques pour vous/votre groupe ?
- Très bénéfique
 - Bénéfique
 - Foire
 - Pas bénéfique
 - Très préjudiciable
8. Comment votre groupe évalue-t-il les programmes du GFATM pour les PVVIH ?
- Très bon
 - Foire
 - Mauvais
 - Très mauvais

PARTIE III.

Le rôle des PVVIH dans les programmes VIH/SIDA financés par le GFATM

9. La participation des PVVIH aux programmes du GFATM comprend la participation au CCM. Le groupe / avez-vous déjà entendu parler du CCM du Fonds mondial ?
- J'ai/nous avons entendu parler de ce comité/forum
 - Je n'ai/nous n'avons jamais entendu parler de ce comité/forum
10. Est-ce que vous ou votre groupe savez qu'il y a une représentation des PVVIH au sein du CCM du GFATM ?
- Oui
 - Non
11. Selon vous / votre groupe, les PVVIH, en tant que bénéficiaires de programmes financés par le Fonds mondial, ont-elles un intérêt à participer au cycle de mise en œuvre du GFATM, de la planification à l'évaluation ?
- Oui
 - Non
12. Si la réponse à la question numéro 10 est Oui, alors, selon vous ou votre groupe, quels sont les critères pour les représentants des PVVIH du CCM ?
(Veuillez cocher un ou plusieurs des critères suivants)
- Expérience de travail dans le domaine du VIH/sida depuis au moins 3 ans
 - Maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit
 - Sensible à la dimension de genre
 - Posséder les compétences en communication et en négociation pour faciliter les efforts de plaidoyer
 - Posséder une formation universitaire

-
- Ne proviennent pas d'organisations / d'institutions une subvention du FM
 - Autre (précisez)
-

PARTIE IV.**Communication et consultation entre les représentants et leurs mandants**

-
13. Dans l'exercice de ses fonctions de représentant des PVVIH auprès du CCM, le représentant des PVVIH est tenu de communiquer, de coordonner et de consulter les groupes d'intérêt. Quelle est la fréquence appropriée pour des communications efficaces ?
- Tous les mois
 - Tous les 3 (trois) mois
 - Tous les 6 (six) mois
 - Chaque année (annuellement)
14. Selon vous, quel est le média/canal le plus approprié pour la communication entre les représentants et leurs électeurs ?
(Veuillez cocher une ou plusieurs cases selon les critères suivants)
- Liste de diffusion
 - Courriel
 - Facebook
 - Téléphone et SMS
 - Réunions en face à face
 - Autres (précisez)
15. De quels renseignements avez-vous besoin de la part des représentants des PVVIH au CCM ?
- Rendement du programme
 - Gestion du programme
 - Services disponibles pour les personnes vivant avec le VIH
 - Le processus décisionnel au sein du CCM
 - Autre (précisez)
16. Selon vous ou votre groupe, quelles sont les questions prioritaires que les représentants des CCM devraient aborder en tant que PVVIH ?
(Veuillez cocher une ou plusieurs cases selon les critères suivants)
- Transparence de la gestion des subventions du Fonds mondial
 - Durabilité
 - PTME
 - Droits de l'homme
 - Égalité entre les sexes
 - Sensibilité à la dimension de genre
 - Sensibilité à l'âge/adéquation à l'âge
 - Autre (précisez)

ANNEXE 1.

17. Dans le processus de prise de décision du CCM, tout membre ou membre suppléant du CCM dispose d'une voix. Selon vous ou votre groupe, quelles sont les questions à trancher qui nécessitent la consultation des électeurs avant le vote ?

(Veuillez choisir plus d'une question)

- Approbation d'une proposition de pays soumise
- Sélection du bénéficiaire principal (RP) pour la composante VIH
- Élection du président et de la structure administrative du Fonds mondial du CCM
- Une question ayant un impact direct sur les personnes vivant avec le VIH (par exemple, les questions liées aux médicaments antirétroviraux)
- Reprogrammation des soumissions et allocation des fonds
- Autre (précisez)

18. Votre groupe est-il prêt à participer activement au processus de communication, de coordination et de consultation avec les représentants des PVVIH du CCM ?

- Oui
- Non

19. **Cette question s'adresse uniquement aux répondants du groupe (et non aux répondants individuels)**

Si la réponse à la question numéro 18 est **Oui**, veuillez indiquer le nom et le contact d'un membre de votre groupe dont vous avez convenu qu'il deviendra le point focal pour d'autres processus de communication.

Nom :

Tél :

E-mail :

ANNEXE 2. APPEL A CANDIDATURES POUR LES MEMBRES DU CCM : REPRESENTANT DES PVVIH

POSTE VACANT : MEMBRE DU GFATM CCM POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE DES PVVIH

Le Fonds mondial est une institution de financement novatrice qui s'appuie sur la collaboration entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les personnes touchées par le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose pour financer les interventions nationales contre ces trois maladies. Les principes du Fonds mondial sont les suivants : partenariat, appropriation par les pays, financement basé sur la performance et transparence.²

Le Mécanisme de coordination nationale (CCM) du GFATM est un comité multisectoriel qui facilite chaque phase du cycle de financement des subventions du GFATM au niveau national. La plupart des CCM nationaux sont composées d'un nombre convenu de ministères et de représentants du secteur privé, de pays contributeurs ou de pays donateurs, ainsi que des divers éléments de la société civile, dont les personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH). La participation au CCM est volontaire et n'offre aucune rémunération aux membres. Le représentant du CCM participera activement à la formulation des politiques et des stratégies de prévention du sida dans chaque pays, depuis la phase de planification du programme national jusqu'au suivi de la mise en œuvre des activités du programme, en étroite collaboration avec l'équipe pays du Secrétariat du Fonds mondial à Genève, en Suisse.

Alors que le mandat actuel du CCM touche à sa fin, la communauté des personnes vivant avec le VIH est à la recherche de candidats qui répondent aux exigences et aux critères pour représenter les aspirations des personnes vivant avec le VIH au CCM du GFATM pour la prochaine période.

Critères généraux

Les représentants des personnes vivant avec le VIH à la CCM sont des individus et ne représentent aucune organisation ou institution. Les candidats retenus représenteront les intérêts de leurs électeurs tout en étant membres du CCM du GFATM. Les candidats doivent répondre aux critères suivants :

1. Une personne vivant avec le VIH / SIDA qui a été impliqué dans la réponse au VIH pendant au moins 3 ans ;
2. A une compréhension de la portée du financement du Fonds mondial ;
3. S'engager à consacrer du temps à l'exécution de toutes les tâches et responsabilités des membres des CCM des PVVIH, dans le respect de la transparence et de la responsabilité ;
4. Excellente maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit ; et
5. A des compétences en communication, en particulier dans la conduite des négociations et de la diplomatie dans les forums officiels.
6. Domicile : ce critère peut être important pour certaines régions ; il appartient donc à chaque région de déterminer si et comment le domicile doit être une condition d'occupation, en fonction du contexte local.

² <http://www.theglobalfund.org/en/overview/>

ANNEXE 2.

Période d'adhésion au CCM

Les représentants des PVVIH au sein du CCM auront une période de service de deux ans. Les candidats sélectionnés commenceront immédiatement leur mandat à l'heure convenue, en fonction du contexte local.

Fonctions et responsabilités des représentants des PVVIH au sein du CCM

Les candidats sélectionnés poursuivent un travail stratégique dans l'intérêt des personnes vivant avec le VIH à travers un processus de coordination et de consultation avec les mandants lors des forums des CCM du GFATM et sur une base continue, pour s'assurer que les aspirations des personnes vivant avec le VIH sont au cœur des programmes et politiques financés par le GFATM.

Responsabilités et obligations

1. Participer à l'ensemble des réunions des CCM et des TWG au nom de la communauté des PVVIH ;
2. Communiquer, coordonner et consulter les groupes d'intérêt des PVVIH sur les activités et les programmes du FM soutenus par des subventions du Fonds mondial, périodiquement et selon les procédures convenues par le Fonds mondial ;
3. Partager régulièrement les mises à jour concernant les activités du CCM du GFATM et faire circuler le compte rendu des réunions du CCM auprès de l'ensemble de la communauté des PVVIH ;
4. Répondre aux questions ou aux demandes d'éclaircissements et d'information des électeurs d'une manière efficace et opportune ;
5. Déclarer publiquement par écrit tout conflit d'intérêts, personnel ou institutionnel, au cours de son mandat en tant que représentant des PVVIH au CCM du GFATM (veuillez consulter les Directives et exigences du CCM GFATM pour un usage approprié et contextuel dans chaque pays).

Processus de soumission des demandes

Les candidats doivent préparer les trois documents ci-dessous sous forme de copie électronique en format Ms Word ou PDF :

1. Lettre d'appui de l'établissement affilié du candidat
2. Lettre de référence d'une organisation/autre institution engagée dans la riposte au VIH, recommandant le candidat soumis.
3. Un formulaire de demande dûment rempli.

Si tous les documents ci-dessus ont été complétés, veuillez les envoyer par courrier électronique à l'adresse application.plhiv.ccm@gmail.com avec l'objet : Demande d'adhésion CCM PVVIH période 2016-2017

Le délai d'acceptation est fixé au 15 février 2016 à 16h00 GMT

Ceci n'est qu'un exemple, l'information ici doit être écrite comme chaque pays le juge approprié.

ANNEXE 3. FORMULAIRE DE DEMANDE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
MEMBRE DU CCM DU GFATM
PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH/SECTEUR DU SIDA
PÉRIODE

Envoyez le formulaire rempli électroniquement à l'adresse électronique suivante :
application.PLHIV.ccm@gmail.com avec sujet : Demande d'adhésion au CCM pour la période d'adhésion des PVVIH :

1. Lettre d'appui de l'établissement affilié demandeur
 2. Lettre de référence d'une organisation/autre institution engagée dans la prévention du VIH, recommandant la demande soumise.
-

DONNÉES PERSONNELLES	
Nom	
Adresse	
Ville/District	
Province/État/Sous-national	
Code postal	
Téléphone/téléphone cellulaire	
Adresse électronique	
Êtes-vous ouvert(e) ou public(e) au sujet de votre statut sérologique au VIH ?	
ORGANISATION/INSTITUTION AFFILIÉE	
Nom de l'organisation	
Adresse	
Ville/District	
Province/État/Sous-national	
Code postal	

ANNEXE 3.

Téléphone/téléphone cellulaire			
Fax			
Adresse électronique			
Décrivez l'organisation à laquelle vous êtes affilié (Max 100 mots)			
Position			
Description du poste			
COMPÉTENCE TECHNIQUE			
1. Compétences linguistiques	Compréhension de la langue	Orale	Écrite
Anglais			
Autres (précisez)			
2. Compétence en informatique	Bon	Moyenne	Déficient
MS Office (Word, Excel, Power-point)			
Internet			
Autres (précisez)			
ÉDUCATION FORMELLE			
Niveau	Institution	Année	

FORMATION, SÉMINAIRE, ATELIER			
Sujet	Institution organisatrice	Année	
ORGANISATION D'EXPÉRIENCES			
Organisation	Domaine	Position	Année
QUESTIONS NARRATIVES			
1. Dans un bref exposé narratif, expliquez ce que vous savez sur le Fonds mondial dans votre pays ? (Max 200 mots)			

ANNEXE 3.

<p>2. Dans un bref exposé narratif, expliquez la relation entre la capacité et l'expérience que vous avez aujourd'hui avec la contribution que vous pouvez apporter en tant que représentant des PVVIH dans le CCM du GFATM de votre pays. (Max 200 mots)</p>			
<p>3. Veuillez énumérer et décrire brièvement trois questions ou objectifs importants auxquels vous vous attaquerez si vous étiez choisi comme représentant des PVVIH dans le CCM du GFATM de votre pays. (Max 300 mots)</p>			
<p>ÉNONCÉ (Veuillez cocher la case appropriée avec un X)</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare par la présente que toutes les informations que j'ai présentées dans ce formulaire sont véridiques et que je comprends parfaitement toutes les conséquences administratives et juridiques découlant de toute falsification d'informations dans ce processus.</p> <p><input type="checkbox"/> Je comprends parfaitement le cadre de référence et les fonctions et responsabilités associées au poste que j'applique dans le cadre de ce processus.</p>			
Signature & Nom		Date	

EXPRIMER LES INTERETS DE LA COMMUNAUTE A L'EGARD DU FONDS MONDIAL

Publié par :
Global Network of People living with HIV (GNP+)
Eerste Helmersstraat 17 B3
1054 CX Amsterdam
Les Pays-Bas

Tél : +31-20-423 4114
E-mail: infoGNP@gnpplus.net
Site Web: www.gnpplus.net Facebook: /gnpplus
Twitter: @gnpplus

Certains droits réservés: Ce document peut être librement partagé, copié, traduit, révisé et distribué, partiellement ou en totalité, mais pas à la vente ou à une utilisation à des fins commerciales. Seules les traductions, adaptations et réimpressions autorisées peuvent porter l'emblème de GNP +.

© 2018 Global Network of People living with HIV (GNP+) Citation suggérée : GNP+ 2018. *Exprimer les intérêts de la communauté à l'égard du Fonds mondial*, GNP+, Amsterdam.

Crédits :
Collaborateur : Omar Syarif
Éditrice : Caitlin Chandler
Impression : Raddraaier, Amsterdam, Les Pays-Bas
Conception : Raffaele Teo (arteo71@hotmail.com)

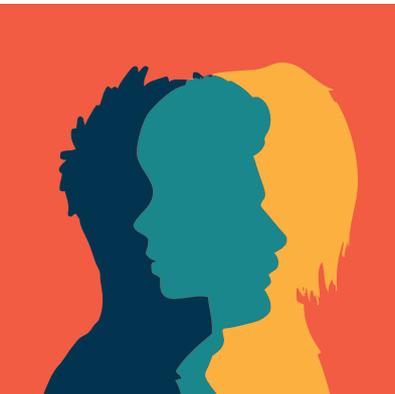
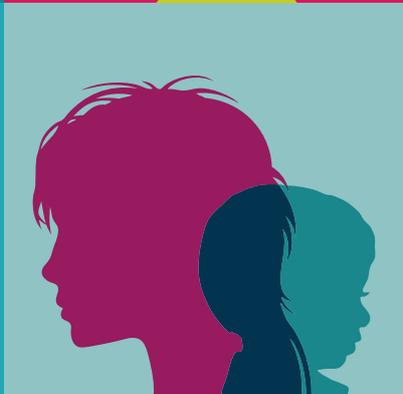




**GLOBAL NETWORK OF
PEOPLE LIVING WITH HIV**
Eerste Helmersstraat 17 B3
1054 CX Amsterdam
Les Pays-Bas
T: +31-20-423 4114
E: info@gnpplus.net



**Asia Pacific Network of
People Living with HIV/AIDS (APN+)**
75/20 Ocean Tower II, 17th Floor
Soi Sukhumvit 19 , Klong Toey Nua
Wattana, Bangkok, Thaïlande 10110
T: +66 2 2597488-9
Email: apnplus.communication@gmail.com



La traduction de ce document a été rendue possible grâce à une collaboration avec la plateforme régionale Afrique Francophone de Communication et de coordination, hébergée par le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME). La plateforme régionale est un partenaire de GNP+ et APN+ dans le cadre de l'Initiative Stratégique Communauté, droits et Genre.